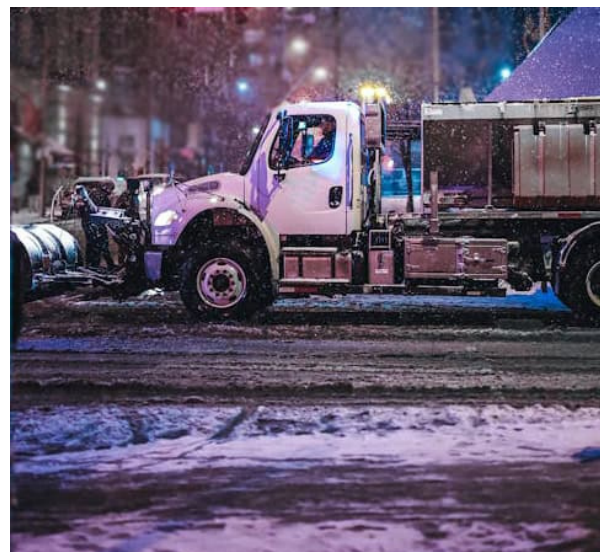


INFO-ROUGEMONT

RAPPEL DÉNEIGEMENT

La municipalité vous rappelle qu'afin d'éviter des dommages à votre propriété, lors des opérations de déneigement, il est suggéré d'installer des tuteurs près du trottoir afin de bien délimiter votre terrain de la partie publique. Merci de votre compréhension!



STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT

Le règlement municipal stipule qu'il est interdit de se stationner dans les rues, entre minuit et 7h, du 1er décembre au 15 mars.

CEPENDANT, DES LEVÉES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT POURRONT ÊTRE ÉMISES LORSQU'IL N'Y A AUCUNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT PRÉVUE.

Afin de vous assurer qu'aucune opération n'aura lieu au moment de vous stationner, plusieurs options s'offrent à vous:

SUR NOTRE SITE INTERNET

au www.rougemont.ca
et cliquer sur le bouton
"Info-Stationnement"
dans le menu de la page
d'accueil ou en cliquant **ICI**

PAR TÉLÉPHONE

au 450-469-3790
#222, pour écouter le
message vocal

PAR SMS, en vous

inscrivant sur la
plate-forme SOMUM, sur le
site internet de la MRC de
Rouville sous l'onglet
"Système d'alerte
informatisé"
ou en cliquant **ICI**.

La Guignolée de Rougemont

Dimanche 1^{er} décembre de 10h à 14h

Les pompiers du service de sécurité incendie et les bénévoles de l'association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) silloneront les rues pour le "Service d'Entraide" afin de ramasser des denrées non-périssables ou dons en argent pour les paniers de Noël. *Si vous êtes absent, vous pouvez laisser votre sac identifié à votre porte. Vous pouvez aussi porter vos dons à l'Hôtel de ville, à la bibliothèque ou à Caserne de L'APAM.*

Merci de votre générosité!

Responsable Patrick Brodeur, Directeur du service incendie
Pour information : 450-469-3790 ou 450-947-4999

Nous joindre: 450.469.3790 info@rougemont.ca www.rougemont.ca

